

Sérol Claude, cinq personnes, qui auraient péri infailliblement, ont été sauvées. Ces personnes dormaient paisiblement dans leur lit; déjà les flammes allaient les atteindre, quand le sieur Sérol s'est précipité vigoureusement contre les portes, qu'il a enfoncées, et a réveillé ces malheureux, qui ont pu ainsi prendre la fuite.

— On nous écrit de Viollay, pour nous faire connaître deux traits qui font honneur aux bons sentiments et à l'esprit de charité qui animent les habitants de cette commune.

Il y a quelque temps, nous dit-on, les jeunes gens célébraient la fête votive. Cette fête se termina par un dîner qu'on pourrait appeler de famille, tant la bonne intelligence règne entre eux.

Le repas fini, on s'occupa de régler les comptes de la recette et de la dépense; et, chose rare dans ces sortes de budgets, la recette excéda la dépense d'une somme d'environ trois francs.

Que faire de ces trois francs? Beaucoup d'autres auraient commandé immédiatement une bouteille d'extra; mais non: l'un de ces jeunes gens fit remarquer qu'il y avait, au bout du village, un pauvre ouvrier, père de famille, malade et sans aucune ressource; mais l'offrande était mesquine et n'apporterait pas un grand soulagement à ce malheureux. Vite on se leva de table, tambour et musique en tête, et on fit une quête dans le bourg. Cette quête produisit quinze francs qui, joints aux trois francs, formaient une somme présentable. On prend les restes du dîner, vin bouché, volaille, gigot, jambon, etc., on porte le tout solennellement au malheureux ouvrier. Jugé de la joie de la pauvre famille. Les jeunes gens sont si heureux, en raison de leur bonne action, que la joie déborde par le cri national de: *Vive l'Empereur!*

Voici le second fait:

Une pauvre mère de famille, malade depuis quatre ans, se trouvait sans linge propre et sans ressource pour le faire laver: à peine le père peut subvenir par son travail à la nourriture de chaque jour.

Il y a huit jours, les commères du village se le disent à l'oreille. Vite toutes celles qui savent tenir une pièce de savon s'assemblent au nombre de vingt-quatre, organisent une lessive, et le lendemain, en une heure d'un travail assidu et généreux, le linge est rendu propre à la famille affligée.

Ces deux faits, ajoute notre correspondant, ne prouvent-ils pas que la France n'est pas encore perdue, comme voudraient le faire croire un grand nombre de pessimistes?

— M. Crépon, procureur impérial à Montpellier, est nommé procureur impérial à Saint-Etienne, en remplacement de M. Abel Gay, qui est nommé avocat général près la cour impériale de Lyon. (*Moniteur*).

— M. Laurent, vicaire de la Magdeleine, à Tarare, a été nommé curé à Pompiers (Rhône).

— M. Baray, curé de Boisset-Saint-Priest, a été nommé curé à Marcoux.

— M. Giraudier, vicaire à Marcoux, a été nommé vicaire à Renaison.

— M. Aubert, vicaire de Sorbiers, a été nommé vicaire à Mornant.

— Le Tribunal correctionnel de Roanne, dans son audience du 24 de ce mois, a condamné:

Le nommé Griffon, propriétaire à Saint-Just-la-Pendue, à 16 francs d'amende pour chasse sans permis, et le sieur Chomel Claude, propriétaire à Saint-André-d'Apoche, à 20 fr. pour le même délit.

Nelly François, domestique à Arcon, à 40 fr. d'amende pour délit forestier;

Scheider François, né à Bâle, sans domicile fixe, à 8 jours de prison pour mendicité;

Landressi Dominique, âgé de 22 ans, originaire d'Italie, dont nous avons parlé, qui fut arrêté par les agents de police, au moment où il traversait la Loire, à 3 mois de prison pour vagabondage; le vol qu'on lui reprochait n'ayant pas été suffisamment établi.

Gontard Blaise, tisserand à Saint-Bonnet-des-Quarts, arrêté pour délit de vagabondage, a été

son retour d'un voyage qu'elle fait en ce moment, je t'invite à ma noce.

— Diable! c'est sérieux... Et tu lui es fidèle?

— Parole d'honneur!... je lui en ai fait le serment... Et d'ailleurs, depuis son départ, je suis installé dans ce polisson de village, où il n'y a pas une seule femme qui... En as-tu dans ta diligence?

Deux.

— Jolies?

— Charmantes.

— De quelle couleur?

— Comment, de quelle couleur?

— Eh oui; brunes ou blondes?

— Attends! que je me rappelle... Dans l'intérieur une blonde languoureuse.

— C'est un peu fade... ça ne me va pas.

— Oh! d'ailleurs elle est Anglaise...

— Et l'autre?

— L'autre, dans le coupé, petite brune délicieuse... les yeux, le nez, la bouche d'une madone.

— Tiens, ça me rappelle ma Julie, dit notre gouverneur en arrangeant ses cheveux, son col, et en relevant ses moustaches avec coquetterie: j'ai envie de monter en voiture avec toi...

— Un moment, mon cher; la petite madone en question voyage tête-à-tête avec son mari dans le coupé de la diligence.

— Au diable!... que ne dis-tu de suite qu'elle était mariée?

— Oui, mariée à une espèce de dandy assez beau garçon qui se soigne comme une petite maîtresse.

— Alors, qu'elle aille se promener avec lui.

— Et c'est ce que je vais faire aussi. Adieu!

— Un moment... tu déjeuneras, j'espère...

— Déjeuner! la voiture ne s'arrête pas ici.

— Que diable! elle s'arrêtera bien une heure!

— Une heure! es-tu fou! c'est impossible...

— Rien n'est impossible; et je vais te le prouver. Roussel! Roussel!

— Présent, mon lieutenant, dit en entrant le brigadier que nous connaissons déjà.

— Monte mon cheval... Et s'approchant de son oreille, il lui donna à voix basse un ordre que le sous-officier exécuta à la lettre comme nous l'avons vu.

— Tu vas faire encore quelque folie, dit Ernest à son ami en voyant sortir le sous-officier avec un

condamné à 3 mois de prison pour ce fait, et pour avoir brisé la porte de la maison de dépôt de Saint-Haon-le-Châtel, et tenté de s'évader.

THÉÂTRE DE ROANNE.

La troupe de MM. Dunoyer frères a débuté jeudi dernier, au milieu d'un public nombreux et, pour ainsi dire, attiré par la réputation qui avait précédé ces artistes. La composition du spectacle était bien choisie pour un jeudi. Mlle Juliette, dans la *Demoiselle en Loterie*, opérée en un acte, a eu un succès complet; sa jolie voix de rossignol a été continuellement applaudie.

Les *Domestiques*, étude de mœurs en trois actes, que l'on pourrait appeler l'école des valets, ont été enlevés avec un entrain parfait. M^{me} Agathe D. est bien la plus routée des cuisinières; M. Dunoyer le plus rampant et le plus effronté des domestiques. Et M. Lambert! Que dirons-nous de M. Lambert? En voilà un maître valet! On voit bien que celui-là doit mener son maître par le bout du nez, et qu'il doit savoir exploiter tous ses vices.

En somme, nous pouvons dire que nous possédons une troupe aussi bien composée que le comporte l'importance de notre ville, et nous espérons que sa population reprendra le chemin du Théâtre.

A la fin de la représentation, lorsque le rideau était déjà tombé, deux ou trois individus, s'inspirant d'une critique malveillante et prématurée, ont fait entendre le cri de: *Hé! Lambert! où est Lambert?* mais les applaudissements de presque toute la salle ont couvert leurs voix, protestant ainsi contre ce cri intempestif et ridicule.

MM. Dunoyer frères nous donnent aujourd'hui:

L'Aïeule ou le Droit d'Aïnesse.

drame en six actes, par MM. Dennery et Ch. Edmond, et

L'Enfant de la Maison.

vaudeville en un acte, de MM. Varin, Labiche et Eugène Nyon.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 12 au 19 novembre 1864.

Mariages (11).

Marchand Jean, cultivateur, 23 ans, et Thimonier Philiberte, 25 ans.

Vignau Jean Claude, tisseur, 48 ans, et Melier Antoinette, ménagère, 39 ans.

Tablet Jean, maréchal, 49 ans, et Bougy Annette, tailleur, 25 ans.

Gruet Jean, cordonnier, 21 ans, et Moulon Antonia, 18 ans.

Tissier Jacques, sellier, 29 ans, et Fusil Claudine-Marie, couturière, 18 ans.

Lauter Casimir, ébéniste, 24 ans, et Beaujeu Marie, demoiselle de magasin, 21 ans.

Cherbuat Georges, cordonnier, 24 ans, et Devaux Marie, 17 ans.

Gaume Guy, menuisier, 22 ans, et Petit Marie, domestique, 29 ans.

Oulier André, tisseur, 29 ans, et Vallas Claudine, tisseuse, 29 ans.

Chantron André, jardinier, 27 ans, et July Marie, domestique, 31 ans.

Déal François, cordonnier, 23 ans, et Ducros Marie, marchande de mercerie, 29 ans.

Naissances (20).

Barraud Léger, fils d'Etienne Barraud, et de Berton Antoinette. — Guillemet Philomène, fille de François Guillemet, et de Renard François. — Valentin Marie, fille d'Etienne Valentin, et de Dupont Madeleine. — Garde Antoinette, fille de Barthélemy Garde, et de Gernesse Catherine. — Massard Marie, fille de Benoît Massard, et de Delorme François. — Cherbuat François, fils de Georges Cherbuat, et de Ovide Benoite. — Dabir Marie, fille de Claude Dabir, et de Jean Lausdat, et de Durand Marie. — Mariel Claudine, fille de Claude Mariel, et de Charret Jeanne. — Danier Jeanne, fille de Pierre Danier, et de Peltier Antoinette. — Roux Marie, fille de Claude Roux, et de Gardet Marie. — Forcillon Bénédicte, fille de Claude Forcillon, et de Berry Caroline. — Bournichon Jeanne, fille de Henry Bournichon, et de Thevenin Jeanne. — Chavanon Clotilde, fille de Jean Chavanon, et de Anglère Jeanne. — Godard Eugène, fils de François Godard, et de Cherpin Claudine. — 4 enfants naturels.

Décès (17).

Michalet Justine, femme Gruet, cuisinière, 70 ans. — Bougain Claudine, bobineuse, 24 ans. — Laraze Gérard-Marie, menuisier, 70 ans. — Cuchet Thérèse, femme Monchet, 70 ans. — Bresson Pierre, tisseur, 23 ans. — Desormier Gilbert, 10 ans. — Renard François, femme Guillemet, 25

sourire diplomatique. Mais, au lieu de répondre, notre jeune étourdi se mit à ouvrir toutes les portes avec fracas, et à crier de la voix et du ton dont il commandait la manœuvre: Toinette! Toinette!... la mère Bernard! toute la maison!... arrivez ici par quatre!...

Assisté de ses auxiliaires, le gouverneur eut bientôt fait d' dresser dans la pièce voisine une assez grande table sur laquelle on plaça à la hâte tout ce qu'on put trouver de mangeable dans l'auberge. L'officier de hussards se donna un mal horrible pour n'être pas pris au dépourvu si quelques-uns des voyageurs devenaient ses convives; et en cela il ne s'était pas trompé; car, au moment où il transportait de la cuisine à la salle à manger une énorme omelette au lard, il s'arrêta à l'aspect du conducteur de l'*Atalante*, qui entra suivi de nos voyageurs.

— Soyez les bienvenus, madame et messieurs, dit le lieutenant; vous voyez qu'on s'occupe de vous. — Et il montrait avec fierté le plat qu'il tenait dans ses mains.

Les arrivants se regardèrent sans mot dire, surpris de cette réception originale; mais l'Anglais, qui n'aimait l'incertitude dans aucune chose, s'avança et dit assez fièrement en enfonçant son chapeau: Où est messer le gouverneur?

— C'est moi, mylord, répondit le marmiteux improvisé en lui mettant sous le nez l'omelette.

L'odeur d'un mets, quelque grossier qu'il soit, n'est jamais désagréable à huit heures du matin, quand on a passé la nuit en voiture. C'est ce qu'éprouva notre Anglais. — God!... je t'ai pris pour le cuisinier, dit-il d'un ton qui semblait être radouci par la vapeur qui s'exhalait sous son nez et qui lui dessinait une espèce d'aurore... A quel jeune homme répondit en ricanant:

— Vous avez deviné cela tout de suite; eh bien!... parole d'honneur, vous avez bon nez, mylord... Au ton de la réponse, l'Anglais, devinant qu'on se moquait de lui, repoussa brusquement le plat d'omelette dont l'odeur l'influençait, et l'envoya tomber dans les jambes de sa femme, défendue par un simple fil d'Ecosse. L'Anglais inflammable courait furieux du gouverneur aux jambes de sa femme, que Toinette emmaillottait de linges imbibés d'eau fraîche... — Goddam! criait-il, je brûlé

ans. — Poirrier Jean, charpentier en bateaux, 94 ans. — Duprés Jean-Marie, chauffeur, 48 ans. — Mennier Claudine, femme Bonhebas, aubergiste, 66 ans. — Salmade François, journalier, 38 ans. — Millet Anne, 19 ans. — Ressort Jeanne, 15 ans. — Pepin Claudine, femme Brison, jardinière, 31 ans. — Vindrier Claude, charpentier en bateaux, 64 ans. — Salle Marie, 7 ans. — Saint-André Marie, femme Fusil, 32 ans.

— Le Tribunal de Saint-Etienne a rendu un jugement en séparation de corps qui mérite d'être cité. Après avoir épousé à la mairie, la femme n'a pas voulu célébrer son mariage à l'église ni habiter avec son mari. Le Tribunal a admis la demande du mari et prononcé la séparation, vu l'ingratitude grave commise par la femme de ne vouloir suivre son mari à l'autel et au domicile conjugal.

— Un train omnibus parti de Marseille hier soir, à cinq heures quarante minutes, a rencontré entre les stations de Saint-Marcel et l'Anagnin un train de marchandises dont les attelages s'étaient rompus. Cinq voyageurs ont été contusionnés par suite de la secousse. Il n'y a pas eu de déraillement.

— L'Eglise de France vient de perdre deux de ses membres les plus éminents: Mgr l'archevêque d'Albi et Mgr Léon Sibour, évêque de Tripoli.

Mgr Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, archevêque d'Albi, était né au Puy, le 8 mars 1796. Il fut sacré évêque de Saint-Dié en 1835, et transféré à l'archevêché d'Albi en 1842.

Mgr Léon Sibour était né à Istres (Bouches du-Rhône), le 9 février 1807. Il fut successivement secrétaire de l'archevêché d'Aix, professeur d'histoire à la Faculté de cette ville, curé de Saint-Thomas-Aquin, à Paris, et évêque auxiliaire de son cousin, Mgr Sibour, de si regrettée mémoire.

Mgr Léon Sibour fut nommé, en 1848, député au Corps législatif, par le département de l'Ar-dèche.

— La chambre des députés d'Italie a adopté la loi relative au transfert de la capitale de Turin à Florence, à la majorité de 317 voix contre 70.

— M. Abraham Lincoln vient d'être réélu président de la république des Etats-Unis. — M. Johnston a été élu vice-président.

— Les dernières nouvelles de l'Algérie publiées par le *Moniteur* se terminent ainsi: « En résumé, nos opérations dans le sud se poursuivent avec succès: l'amélioration déjà signalée dans l'état des esprits s'accroît de plus en plus, et la situation du Tell n'inspire désormais aucune préoccupation. »

— L'Académie française se réunira au mois de janvier prochain pour nommer les successeurs de MM. Alfred de Vigny et Ampère. Les candidats sont MM. Jules Janin, Autran, Philartète Charles et de Lomenie.

— L'on ne peut, on le sait, endosser valablement que les effets réputés négociables par la loi. L'on a jugé cependant que l'endossement apposé sur un titre non négociable produirait tous ses effets entre le cédant et le cessionnaire, mais pas vis-à-vis du tiers et du débiteur. Cet arrêt est conforme aux principes, car il est reconnu que la loi ne fixe aucune forme pour la cession à l'égard des parties entre elles.

Il est donc nécessaire que l'effet ait un caractère négociable, ou que toutefois il renferme le germe de ce caractère, susceptible de se compléter plus tard. Il suffit aussi qu'il eût été autrefois négociable.

D'après ces règles, il a été jugé qu'une lettre de change qui ne contient aucune mention de valeur fournie devient parfaite dès qu'il y est opéré un endossement régulier, qui contient cette mention et indique l'espèce de valeur fournie. L'on a de même réputé endossables des billets à ordre dégénérés en simples promesses.

Mais, par contre, les Cours ont décidé qu'une obligation notariée, stipulée payable au créancier ou à son porteur d'ordre, n'est point transmissible par la voie de l'endossement, et de même qu'un billet non à ordre, pour une cause non commerciale, endossé à un non-commerçant par un non-commerçant n'est pas susceptible d'endossement valable.

la cervelle à quelqu'un...

— Vous voulez donc tout brûler, lui dit Léon? n'êtes-vous pas content d'avoir estropié votre femme, ce dont je suis plus fâché que vous, je vous jure!

Puis s'adressant à Pamela:

— Madame, lui dit-il, je ne dois ici des excuses qu'à vous; je vous répète donc que je suis vraiment peiné de l'accident vraiment désagréable dont vous avez été victime; soyez assez aimable pour engager monsieur votre mari, ainsi que vos compagnons de voyage, à ne pas me garder rancune, et surtout à ne pas refuser le déjeuner frugal que je vous offre.

— Mais, monsieur l'officier, dit en s'avancant le conducteur, il faut au moins que je sache pourquoi vous arrêtez ma voiture, car enfin... Léon lui coupa la parole par un: Je suis le maître, je commande ici et je n'ai de compte à rendre à personne... Puis il offrit la main à milady, qui se laissa conduire dans la salle à manger, seul moyen de calmer les deux parties belligérantes au milieu desquelles elle se trouvait involontairement placée comme médiatrice.

En un instant nos voyageurs furent établis autour de la table dressée dans la grande salle, excepté l'homme au riflard, qui, pétrifié par la scène précédente, commençait à craindre quelque accident fâcheux pour lui et surtout pour le porte-feuille, objet de sa sollicitude.

Nos deux officiers, s'étant aperçus de son absence, revenaient l'engager de nouveau au moment où Antenor parut à la porte.

— Voilà justement le mari de la petite brune, dit tout bas Ernest à son ami, qui, retirant son bonnet de police, fut droit à notre jeune homme et lui dit avec une politesse affectée: Veuillez me pardonner, monsieur, si je n'ai pas été moi-même jusqu'à la portière de votre voiture vous supplier, ainsi que madame, de vouloir bien passer à ma table le temps qu'un devoir rigoureux m'oblige à vous faire perdre...

— Ce temps n'est pas perdu, monsieur, puis-je qu'il me procure le plaisir de vous voir, répondit Antenor avec un ton qui, quoique froid, était parfaitement en harmonie avec celui de l'officier. Celui-ci reprit vivement:

L'endossement, en effet, n'est qu'une cession d'une nature particulière, permise par la loi, dans certains cas déterminés. C'est une dérogation à la règle, et il est évident que l'on ne peut point étendre à des espèces non prévues une disposition exceptionnelle introduite par le législateur pour certaines hypothèses limitées.

Ces principes ont été consacrés par arrêts des Cours de Rouen, Toulouse, Grenoble, etc., etc.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE A SÉVASTOPOL.

Le sentiment de respect qu'inspire partout la mort du champ de bataille avait placé, lors du congrès de 1856, sous la sauve-garde de la Russie, les sépultures des armées alliées en Crimée, et l'on sait que, par ordre de l'Empereur et sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, des dispositions ont été prises pour réunir dans une seule enceinte toutes les tombes françaises éparses sous les murs de Sévastopol.

Le terrain concédé par le gouvernement russe pour cette pieuse destination avait servi d'emplacement à notre grand quartier général; c'est un carré d'un hectare de superficie, maintenant protégé par une muraille en pierres de taille. Toutes les divisions de notre armée, les armes spéciales de l'artillerie et du génie, la marine, les services administratifs y ont chacun un monument funéraire rappelant par sa forme et sa disposition intérieure les *columbaria* que l'on voit aux environs de Rome, et toutes les fois qu'une inscription individuelle a pu être recueillie, elle a été soigneusement rapportée dans la nouvelle sépulture de nos officiers et de nos soldats.

Au centre du cimetière s'élève un imposant mausolée spécialement destiné à recevoir les restes mortels des généraux Brunet, Breton, de La-varande, de Pontevès, Rivet, de Saint-Pol et Perrier de Jonquières; les corps des généraux Bizot, Mayran, de Lourmel et de Marolles ont été transportés en France pendant la campagne de Crimée.

C'est le mardi 25 octobre dernier, à dix heures du matin, qu'a eu lieu, par les soins du capitaine du génie Bézard-Falgas, chargé de diriger les travaux du cimetière de Sévastopol, la cérémonie de la translation des dépouilles mortelles des sept officiers généraux dans le monument funéraire qui leur était consacré.

Les cercueils drapés de velours noirs, sur lesquels se détachait une croix blanche, ont été transportés sur des voitures jusqu'à six cents mètres environ de l'entrée du cimetière, où les attendait, sous les armes, la garnison de Sévastopol, composée du 3^e bataillon du régiment de S. A. I. le grand duc Michel, commandé par le colonel Janowski. S. Exc. le vice-amiral Kisilinsky, gouverneur de Sévastopol, M. Berthier de la Garde, capitaine de frégate et maître de police de la ville, les divers officiers russes de terre et de mer présents à Sévastopol sont venus rendre les derniers honneurs aux restes mortels de nos généraux.

A dix heures, un prêtre catholique, le père Simon, appelé de Simphéropol pour présider à la cérémonie religieuse, a entonné le chant des morts; les troupes présentaient les armes, la musique faisait entendre une harmonie funèbre, et le drapeau saluait nos glorieux cercueils.

Le signal du départ étant donné, des officiers russes se sont avancés pour porter les cercueils; une section de soldats a formé une double haie; le bataillon était en colonne par pelotons; le vice-amiral gouverneur, en tête du cortège, marchait immédiatement après le dernier char, et le convoi s'est dirigé vers le cimetière.

Aussitôt après l'office des morts et avant la descente des cercueils dans le caveau du monument central, le père Simon a béni le terrain où allaient désormais reposer les cendres des généraux, officiers, sous-officiers et soldats français morts devant Sévastopol. Puis le bruit des feux de bataillon et des tambours battant aux champs a marqué l'heure suprême où ces restes glorieux tombés sous le drapeau de la France recevaient, au nom de leur lointaine patrie, un solennel et dernier hommage de respect.

Cette cérémonie a été suivie sans interruption de la translation, dans la même enceinte, de toutes les dépouilles mortelles que l'armée française a laissées en Crimée; les travaux commencés dans les premiers mois de l'année 1863, seront terminés en 1864. Le cimetière français de Sévastopol est confié à la garde d'un de nos capitai-

— Vous acceptez donc pour vous et votre épouse?

— Non, monsieur, répondit en souriant Antenor; mon épouse et moi sommes très-flattés de votre aimable invitation; mais nous n'avons pas l'habitude de déjeuner si matin... J'étais venu seulement pour vous demander (pardon de mon indiscret), pour vous demander, dis-je, combien de temps à peu près vous comptez avoir besoin de notre présence?

— Oh! mon Dieu, monsieur, le temps de déjeuner, une heure ou deux, tout au plus...

— Bien, monsieur; j'attendrai...

— Mais, monsieur, ajouta le lieutenant, ne craignez-vous pas l'impatience de madame votre épouse?

— Madame mon épouse et moi nous attendrons...

— Il suffit, monsieur, dit en saluant l'officier.

Antenor s'était déjà emparé d'un vieux fauteuil dans lequel il s'enfonça comme s'il devait y passer sa vie. Il s'y serait sans doute endormi s'il n'eût été troublé par une main qui lui frappa légèrement sur l'épaule. Une voix qui semblait un peu effrayée lui adressa une question qu'il ne comprit pas d'abord: il se retourna et vit la figure décomposée de l'homme noir, qui lui répéta:

— Monsieur, monsieur, est-ce que vous n'avez pas peur?

— Peur!... et de quoi?...

— Mais de quelque catastrophe... Je crois, ajouta-t-il bien bas, que notre arrestation n'est qu'un guet-apens, et que nous sommes dans un coupe-gorge...

— Et sur quoi fondez-vous vos soupçons? qui vous fait supposer que des officiers...

— Officiers, officiers... reprit en murmurant l'usurier; apprenez qu'en entrant ici nous l'avons surpris venant de confectionner lui-même une omelette qu'il tenait dans ses mains...

— Eh bien! monsieur, dit en riant Antenor, quel rapport trouvez-vous?

— Quel rapport? eh! monsieur, qui vous dit que cette omelette n'était point empoisonnée?

(A continuer).

SAINT-FIRMIN.

nes en retraite; l'empressement et la sympathie avec lesquels le gouverneur général de la nouvelle Russie s'est prêté à tout ce qui lui était demandé prouvent combien il a su comprendre le pieux sentiment de la France et la pensée du gouvernement dont il est le représentant.

— Après avoir exercé tour à tour les métiers de commis-sionnaire, de marchand de billets de spectacle et de décorateur, le nommé Joachim O... qui avait toujours été parfaitement sobre et parcimonieux, s'était vu, forcé par le grand âge et la maladie, de cesser son travail. Il s'était retiré dans son gîte, rue du Faubourg Saint-Antoine, où il vivait seul. On lui proposa de se rendre à l'hôpital; mais il ne voulait pas en entendre parler, et il fit demander son neveu, nommé Charles, jeune homme de 25 ans, employé dans un magasin de nouveautés, comme chef de rayon.

« Mon neveu, lui dit-il, je suis malade; je n'ai pas longtemps à vivre. Si tu veux me donner des soins, et passer ici une partie du temps que te laisseront les occupations, tu feras un acte de charité. Après ma mort tu trouveras ce que je possède. Ce n'est pas grand-chose, car je ne suis qu'un pauvre décorateur; mais il est des gens qui aiment à conserver ce qui vient de la famille. Il y a, par exemple, cette vieille sellette, qui a été si longtemps mon gagne-pain. »

M. Charles est un vif d'ordre intérieur, un amateur de canotage et un habitué du jardin Bullier; après avoir jeté un coup d'œil sur le mobilier, il promit tout ce que son oncle voulait, mais il se hâta de sortir et ne revint pas. Le vieillard qui ne voulait ou ne pouvait prendre ni bonne, ni garde-malade, serait resté sans secours si une voisine, la demoiselle Eugénie B..., âgée de 27 ans, domestique sans place, demeurant sur le même palier que lui, ne se fût émue de sa détresse et n'eût pris à tâche de le soigner avec le plus grand dévouement. Elle faisait dans la journée deux ménages, et ses occupations terminées, elle se hâtait de revenir au chevet du malade.

Il y a trois jours le vieux décorateur mourut subitement. On constata le décès et une perquisition opérée dans ses papiers fit découvrir un testament olographe parfaitement en règle, par lequel le sieur O... laissait à son neveu ce qu'il possédait, à l'exception de sa sellette qu'il légua à expressément avec son contenu et à titre de souvenir à la demoiselle Eugénie B... Ce legs était formulé avec une sorte de solennité assez singulière pour un objet d'aussi peu de valeur.

On appelle M. Charles afin de lui faire connaître les dernières volontés de son oncle. Furieux d'avoir été dérangé pour si peu, le jeune homme se hâte de mettre en tas les meubles et les effets du défunt et d'envoyer chercher un marchand de bric-à-brac pour lui vendre le tout en bloc. Quand la sellette, qui ne contenait que quelques broches usées, lui l'envoya d'un coup de pied du côté de la demoiselle Eugénie B..., qui était présente, et qui réclamait son legs.

Le bois vermoulu se brisa; un son métallique se fit entendre, et on vit s'échapper d'un double fond des pièces d'or et des papiers. Ces papiers étaient d'excellentes valeurs au porteur, et l'ensemble formait un total d'environ 18,000 fr. lentement amassés par le vieux décorateur. Le neveu désappointé à d'abord manifesté l'intention de contester à la demoiselle B... la possession de ce trésor; mais en voyant les précautions prises par le testateur pour assurer à sa garde-malade cette marque de reconnaissance posthume, il dut renoncer à ses prétentions.

— Un petit garçon de quatre ans tourmentait sa grand-mère :

— Maman Thierry, achète-moi une montre.

— A ton âge une montre! Qu'en ferais-tu?

— Je ferais comme papa Thierry... je la mettrais au mont-de-piété.

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

Il est devenu très-difficile de parler des expositions de MM. Marix frères. On ne peut toucher à ce sujet, en effet, sans tomber dans l'inconvénient des redites et des admirations stéréotypées et banales.

L'exposition de cette année, qui a eu lieu les 18, 19 et 20 novembre, était d'ailleurs, à peu de chose près, la reproduction de celle de l'année dernière. Même local, même disposition générale des riches et élégants tissus dont elle se composait exclusivement : cachemires de l'Inde, dentelles, soieries, gazes, etc. Il fallait un œil bien exercé, aidé d'une mémoire extraordinaire, pour comparer ces deux expositions, pour noter les différences et constater la supériorité de la dernière sur les précédentes.

Cette supériorité était réelle cependant. A commencer par les cachemires, ces merveilleux tissus, qui portent au plus haut degré l'empreinte du genre oriental, et qui ont un cachet de race tellement distinctif que notre industrie européenne en est réduite à les imiter, et s'estime heureuse de pouvoir en approcher, sans espoir de les égaler jamais, n'ont jamais été des dessins plus variés, plus originaux, plus riches de contours, de nuances plus variées et plus admirablement fondues. Quelques-uns même offraient un mérite de nouveauté qui prouve que l'art indien n'est point stationnaire, et que toutes les années il invente de nouvelles combinaisons, et sait diversifier ses produits en les perfectionnant.

Nous en dirons autant des dentelles, Valenciennes, points d'Angleterre, d'Alençon, Chantilly, qui couraient d'un étalage à l'autre enlaidissant des étoffes plus sévères et plus solides, les enrichissant de leurs dessins, les volant de leur tissu transparent comme des lianes s'enroulant autour d'un tronc d'arbre et festonnant leurs branches. En ce genre-là, rien de plus varié, de plus féerique que les merveilleux assortiments exposés par cette maison.

Pour les Lyonnais, la partie la plus intéressante de cette exposition était celle des soieries. Pour eux, c'était une sorte de spécimen des articles hautes nouveautés que produit notre fabrique. Malheureusement elle a constaté une fois de plus l'abandon des riches et grands dessins de façonné, de cet article qui fut, il y a quelques années, la gloire de notre industrie, un des éléments de sa supériorité. Mais cette disparition, résultat d'un caprice de la mode qui, il faut l'espérer, ne sera pas durable, n'enlève rien à la supériorité que notre fabrique conserve dans la nouveauté, et qui se traduit d'une manière irrécusable dans des dispositions plus simples, dont l'exécution est encore plus difficile et demande une perfection encore plus grande. L'exhibition de MM. Marix frères en offrait de nombreux et ravissants échantillons.

Dans cette riche collection, où l'on remarquait les étoffes choisies par S. M. l'Impératrice de Russie et les dames de sa suite, avec un goût qui fait honneur à ces illustres étrangères, on admirait

une robe Louis XVI, d'une pureté de style irréprochable, sur fond blanc et paille, avec velours miniature; une splendide étoffe pour robe, également avec velours, ton sur ton. Des satins brochés, à petites fleurettes et avec motif Campana, rappelant les vieilles étoffes, heureusement rajoutées, des robes satin Pompadour sur fond blanc et sur fond noir, à petits effets, qu'on croirait sorties toutes neuves de nos belles et anciennes collections de vieux brocards, auxquels MM. Marix frères ne cachent pas avoir fait d'intelligents emprunts.

Une nouveauté qui paraît appelée à une vogue méritée, c'est l'emploi de ceintures en rubans assortis aux robes; c'est un complément de toilette élégant et de bon goût. Cette combinaison, qui unit, dans un même but, deux industries sœurs, Lyon et Saint-Etienne, est heureuse et simple. Elle complète l'harmonie d'une toilette, en éparpillant aux dames l'embarras du choix.

Nous n'en finirions pas, du reste, si nous voulions énumérer toutes les luxueuses et élégantes merveilles que réunissait cette exposition, et qu'elle était comme une tentation plus irrésistible que la pomme à laquelle mordit notre mère Eve, à la plus belle moitié du genre humain. Après les cachemires, les dentelles, les soieries, venaient les tissus de robes de soirée, en gaze façonnée, si légers et si délicats, et qui durent ce que durent les roses. L'espace d'un matin, ou plutôt depuis l'ouverture d'un bal jusqu'à sa clôture.

Qu'il nous suffise de dire que, par cette exhibition, la maison Marix frères a justifié et grandi, s'il est possible, la réputation qu'elle s'est acquise par le choix exquis et la richesse de ses assortiments pour tout ce qui concerne la haute nouveauté, pour tout ce qui concourt à cette œuvre d'art qui fait la supériorité de nos Françaises : la toilette d'une femme jeune et élégante.

BULLETIN FINANCIER.

La semaine s'est encore écoulée en de continuelles alternatives de hausse et de baisse dont les étroites limites indiquent combien la spéculation est embarrassée et inhabile à prendre un parti. Cependant le marché s'éloigne peu à peu des idées de baisse, et s'habitue à considérer le retour de la hausse comme une chose probable, grâce à la situation politique qui est excellente, et à la situation financière qui s'améliore de jour en jour.

Le comptant soutient et fait progresser les cours : le 3 %, est ferme à 65 fr., le Crédit mobilier à 900, et l'Emprunt italien à 65.45. Les établissements de crédit sont très fermes, et les chemins de fer à peu près stationnaires.

Le monde financier accueille avec une sympathie qui lui promet un succès assuré la grande entreprise que M. Mirès fonde en ce moment sous le titre de *Banque des Etats*. Le célèbre financier ne pouvait faire une rentrée plus opportune dans les affaires, et nous constatons avec plaisir que son manifeste est empreint des plus hautes idées de conciliation.

L'appel qu'il fait aux capitaux sera entendu certainement, car les emprunts d'Etat auxquels se voue spécialement la nouvelle Banque sont le placement le plus avantageux à la fois et le plus sûr. Le capital de la Banque des Etats est de 100 millions, divisé en 200,000 actions de 500 fr., dont le quart seulement sera versé en souscrivant et servira de capital de garantie aux opérations de la Société. Le public, qui a témoigné à M. Mirès tant de sympathies pendant le cours de ses luttres judiciaires, saura aujourd'hui lui témoigner sa confiance.

Puisque nous sommes sur le chapitre des emprunts d'Etat,

nous signalerons encore la souscription ouverte pour des opérations d'arbitrages chez MM. L. Montier et C^e (47, rue Richer) qui, à la demande de leur nombreuse clientèle, ont réduit à 100 fr. le minimum des versements.

Les fonds ne sont engagés que pour six mois dans ces opérations, qui en sont à leur 7^e série, et qui ont donné jusqu'à présent un produit moyen de 16 0/0 par an.

J. PARADIS.

Nous croyons pouvoir recommander à l'attention des artistes et du public l'heureuse idée qui a fait réunir dans une seule et même collection, sous un format commode et cependant convenable pour les personnes qui font des études sérieuses, les chefs-d'œuvre de tous les maîtres de l'art, dispersés aujourd'hui dans tous les musées du monde, sous le titre de *GALERIE COMPLÈTE DES PEINTRES LES PLUS CÉLÈBRES*, publiés par la Maison *Firmin Didot frères, fils et C^e*. L'artiste pourra suivre, dans ce recueil, les progrès du talent des maîtres ses prédécesseurs, comparer les manières différentes dont le génie des divers auteurs ou des divers siècles aura compris et exécuté les mêmes sujets; il aura sous les yeux l'histoire successive et simultanée de son art dans tous les pays et à toutes les époques; l'homme du monde, outre l'instruction qu'il y puisera, y trouvera le souvenir de ses voyages.

Les Editeurs donnent la collection entière au public avec une réduction des cinq sixièmes sur le prix original. Ce qui coûtait jadis 1,250 francs, ne coûtera plus que 340 francs. (Voir aux Annonces).

— Nous empruntons à la préface du charmant et excellent ouvrage de M. Ed. Grimard, que nous annonçons aujourd'hui, la *Plante, botanique simplifiée*, les lignes suivantes de M. Jean Macé; l'autorité du nom de M. Jean Macé rendrait tout autre éloge superflu : « Je ne saurais, dit l'auteur de *l'Histoire d'une bouchée de Pain*, je ne saurais de livre meilleur à conseiller que la *Plante*, de M. Ed. Grimard. Je n'en ai pas rencontré jusqu'à présent qui soit mieux fait pour inspirer le goût de la botanique. C'est comme un poème, mais un poème fait par un savant; on sent derrière cet aimable lyrisme une science réelle et un esprit habitué à contempler en face les grands problèmes de la nature. Il y a un charme tout particulier à tenir ainsi l'histoire de la Plante d'un homme qui l'a étudiée aux meilleures sources, et qui cependant la raconte moins en professeur qu'en amoureux. »

(Chez Hetzel. — 2 volumes : 10 francs).

— Pour ne pas être trompé par les contrefaçons du CHOCOLAT MENIER, il faut exiger le nom et les marques de fabrique. L. B. 12-5

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbriso
Froment 1 ^{re} qualité . . .	3 10	3 25
Froment 2 ^e id.	3 00	3 15
Froment 3 ^e id.	2 90	3 5
Seigle 1 ^{re} qualité	2 00	2 15
Seigle 2 ^e id.	1 90	2 »
Seigle 3 ^e id.	1 95	» »
Orge	2 00	2 »
Avoine	1 25	1 40
Haricots	4 50	» 00
Farine 1 ^{re} qualité	37 »	39 00
Farine 2 ^e id.	34 »	36 00
Farine 3 ^e id.	25 00	» »
Foin les 100 kilo	7 50	9 »
Paille	3 00	3 »

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.
Suivant exploit de Coquard, huissier à Roanne, en date du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-quatre, enregistré, madame Hélène-Josephine Cappony, épouse de M. Louis Jules Vadon, négociant, avec lequel elle demeure à Charlieu, a formé à son mari demande en séparation de biens.

M^e Marchand, avoué à Roanne, a été constitué par la demanderesse et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

Etude de M^e ROCHARD, avoué à Roanne.

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.
Suivant exploit de l'huissier Dufour, de Roanne, en date du vingt-un novembre mil huit cent soixante-quatre, Claudine Chantelot, sans profession, épouse de Pierre Molette, propriétaire, demeurant ensemble à Saint-Priest-la-Prugne;

A formé contre son dit mari demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises.

Pour extrait certifié sincère :

Signé, ROCHARD.

Etude de M^e Marchand, avoué à Roanne.

VENTE

par voie d'expropriation forcée, D'IMMEUBLES
Situés à Saint-Romain d'Urfé, Le mardi 20 décembre 1864, entre 10 heures du matin et 1 heure du soir, en l'audience et pardevant le tribunal civil séant à Roanne. Ces immeubles se composent de 8 articles comprenant prés, terres, tuilerie et maison appelée à Grand Ris, occupant une contenance superficielle d'environ 1 are 40 centiares, formant le numéro 284 dudit plan, même section. Elle est construite en pierres, chaux, sable et terre pisée, couverte à tuiles creuses.

Il s'agit de la propriété des époux Claude Poncet, tuilliers, et Marie dite Mariette Chavalard, propriétaire, demeurant à Saint-Romain d'Urfé, et sont habités et exploités par eux.

Il s'agit de la saisie à leur préjudice à la requête du sieur Pierre Gerin, meunier.

Mise à prix de cent francs, offerte par les poursuivants.

Etude de M^e BRILLIER, notaire à Régny.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Par acte reçu M^e Brillier, notaire à Régny, le quinze novembre mil huit cent soixante-quatre, une association pour dix ans a été formée entre M. Félix Patay, teinturier, demeurant à Régny; M. Antoine Sion, fabricant de tissus dits articles de Roanne, demeu-

rant en cette ville, rue Beaulieu, numéro 10; et M. Benoît-Marie Lachal, propriétaire, demeurant à Montagny, sous la raison sociale : *Patay, Sion et Lachal*, pour exploiter la teinturerie et la fabrication des tissus dits de Roanne et de la Montagne;

Avec siège à Roanne, rue Beaulieu numéro 10, et signature à chaque associé pour ce qui regarde les affaires de la société.

Pour extrait :
J.-B. BRILLIER.

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIE

UNE MAISON

nouvellement construite

Située au Coteau

Comprenant, au rez-de-chaussée, un vaste magasin et divers appartements d'habitation, 6 pièces au premier étage et 4 au deuxième; Le tout avec caves et greniers commodes.

Par les aisances qu'elle a et celles qu'on pourra y ajouter au choix du preneur, cette maison peut convenir à toute destination.

S'adresser à M. GONTIER.

BITUME

M. GENOT

Marchand de charbon
Rue Sainte-Anne, quartier des Baraques-Mulsant, à Roanne

Tient un dépôt de bitume pour cours et trottoirs, et se charge de son application.

AVIS AUX DAMES

Taffetas noir et Nouveautés

Prix de fabrique.

SPECIALITÉ DE COUPONS SOIERIES

ET VELOURS.

Cazot, rue Impériale, 43, Lyon. DUM. 6-1

A AFFERMER

DE SUITE

UN CLOS

De deux hectares

AVEC LOGEMENT

Situé faubourg Clermont

Dans une bonne position pour un jardinier; les murs sont tous garnis de vignes en bon rapport.

S'adresser au bureau du Journal, rue Impériale, 70.

A LOUER DE SUITE

DIFFÉRENTES PARTIES DE CLOS

RUE SAINT-JEAN, 67, à Roanne.

S'adresser à M. EDOUARD, marchand de charbons, y demeurant;

Où à M. CHARLES BRISEBRAS, cafetier à Roanne, près le pont.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille de QUET aîné, guérit radicalement les Maladies syphilitiques récentes ou invétérées, les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Vices du Sang et Accrétés des Humeurs. Ce dépuratif offre l'avantage d'être peu coûteux, d'agir en toute saison et de dispenser des frictions. Une instruction est avec chaque Bouteille.

— Dépôt à Roanne, à la pharmacie ROUBAUD, rue Impériale; à Saint-Etienne, M. DIDIER, rue Royale, 3; à Mâcon, M. MOSSEL; à Lyon, rue de la Préfecture, 5.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

DEUXIÈME ANNÉE

On s'abonne au bureau du Journal des Demoiselles.

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

Les Abonnements partent du 15 Novembre.

L'éducation de la petite fille par celle de la Poupée, telle est la pensée de cette publication, et le grand succès de la première année en a bien prouvé toute l'utilité.

La Poupée modèle paraît le 15 de chaque mois en un livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images colorées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. — Musique.

Prix : 6 fr. par an pour Paris. — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

ON S'ABONNE : En envoyant un mandat de poste de 7 fr. 50 ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la DIRECTRICE du Journal des Demoiselles.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ

Rue Caumartin, 43, à Paris
DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDEU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRITATION DE LA POITRINE
Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE

FONTAINES DE ROANNE

Expropriation pour cause d'utilité publique

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne :

Vu le jugement, en date du 22 août 1864, par lequel le Tribunal civil de Roanne a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrains à occuper sur la commune de Riorges, pour l'établissement des nouvelles fontaines de Roanne;

■ Vu les pièces constatant la publicité donnée audit jugement, en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841;

Vu l'article 23 de ladite loi;
Déclare offrir aux propriétaires expropriés les sommes indiquées au tableau ci-dessous :

NOMS ET PRÉNOMS des propriétaires expropriés	NATURE des terrains	SURFACE expropriée	MONTANT DES OFFRES		OBSERVATIONS
			par parcelles.	par individus.	
Fayet Claude, de Riorges.	pré.	43 38	2602 80		
id.	terre.	1 15	46 »	3017 80	
id.	pré.	6 15	369 »		
Detour Antoine, id.	terre.	1 50	60 »	60 »	
Dechastelus J.-B., de Roanne.	vigne.	5 25	315 »	315 »	
Detour Antoine, fermier, de Riorges.	pour dépossession d'une partie de vigne.			80 »	
Rousset Pierre-Marie, de Roanne.	pré.	2 90	174 »	174 »	
Jarry Georges, id.	id.	2 75	165 »	165 »	
M ^{lle} de Roux Déageant Mathilde de Morges, de Lyon.	id.	26 55	1062 »	1062 »	
Cherpin Charles, avocat.	id.	2 10	126 »		
id.	terre.	2 85	114 »		
id.	id.	75 30	30 »		
id.	pré.	6 65	399 »		
id.	terre.	3 40	136 »	2895 50	
id.	pré.	5 75	402 50		
id.	terre.	17 95	718 »		
id.	pré.	14 »	210 »		
id.	terre.	19 »	760 »		
Boutelin Jean-Joseph, de Roanne.	id.	5 15	206 »		
id.	pré.	3 90	234 »	568 »	
id.	terre.	3 20	128 »		
Chappelier, fermier, de Riorges.	pour dépossession de terrain		20 »	20 »	
Jeune Gilbert, de Roanne.	terre.	4 40	176 »	176 »	
Vernay Claude, id.	pré.	0 50	20 »	20 »	

Les personnes ci-dessus nommées sont, en outre, mises en demeure de faire connaître leur acceptation ou leurs prétentions dans les délais fixés par les articles 24 et 27 de la loi sus-visée.

Roanne, le 26 novembre 1864.

Le Sous-Préfet,
TÉZENAS.

Dépôt
DE PARFUMERIE & SAVONNERIE
De la maison GELLÉ frères
CHEZ
M. VALLAS, COIFFEUR
Rue Impériale, 49, à Roanne.
ARTICLES SPÉCIAUX
Recommandés par la Maison.
Glycérine de toilette. — Eau d'Albion. — Lotions végétales GELLÉ frères. — Carbo-Quina rose. — Savon au suc de laitue.
Grand assortiment de Postiches en cheveux pour hommes et pour femmes, à des prix très-modérés.

On demande un apprenti coiffeur. S'adresser à M. VALLAS, coiffeur.

empêchant L'AIR dans les appartements
NOUVEAUX BOUTRELETS
Le CAOUTCHOUC (Br. s. g. d. g.)
ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, SOLIDITÉ
D. CARBONNIER
73, Avenue de Clichy
PARIS (ÉCRIVE FRANÇO)

CHANGEMENT DE DOMICILE
BONNET
MATELASSIER
TAMBOUR DE VILLE
Rue Impériale, 48, et rue des Minimes, 43
Fagon des Matelas à un franc
Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander.
Il occupe depuis longtemps de faux charbonniers qui fournissent pour Fêtes publiques et particulières, Pensionnats, Mariages, Baptêmes, etc., à des prix modérés.
1500, 65

AVIS TRÈS-IMPORTANT
Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.
La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que

M. & MME NORMAND
ne voyagent plus.
On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.
Consultations gratuites tous les jours.
Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artificielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes.
Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanisés (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la pro-nociation;
Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc.
Rue Sainte-Elisabeth, n° 83.
Prenez bien l'adresse.

AVIS IMPORTANT
MM. DUCHESNE
DENTISTES DE PARIS
Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.
Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt: chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.
— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature:
LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

OFFICE D'HUISSIER
A VENDRE
Dans l'arrondissement de Roanne.
S'adresser, pour traiter, à M^e CORNU, avoué à Roanne.
A VENDRE
5,000 TUILES
CREUSES
S'adresser à M. BARAUD, rue Impériale, à Roanne.

Librairie de **FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}**, 56, rue Jacob, à Paris.
(NOUVELLE SOUSCRIPTION)
GALERIE COMPLÈTE DES TABLEAUX
DES PEINTRES
LES PLUS CÉLÈBRES DE TOUTES LES ÉPOQUES
Ou Recueil des plus belles compositions tirées des saintes Écritures, de l'Histoire ancienne, et autres sujets, gravées au trait d'après MICHEL-ANGE, RAPHAËL, LE CORRÈGE, LE POUSSIN, LE DOMINIQUE, LESUEUR, L'ALBANE, BACCIO BANDINELLI, DANIEL DE VOLTERRE, JOUVENET, LÉONARD DE VINCI, LE TITEN, LE GUIDE, PAUL VÉRONESE et les peintures antiques.
1200 gravur. grand in-4°, accompagnées de Notices sur la vie de chaque Peintre. 100 livraisons, composées de 849 planches et texte, et formant 12 vol. in-4°.
PRIX DE CHAQUE LIVR., 1 fr. 50 c.
A partir de ce jour, il paraîtra chaque semaine une livraison.
Le prospectus explicatif sera envoyé franco sur demande affranchie.

PHOSPHO-GUANO
Engrais AZOTÉ, de composition invariable, le plus riche des Engrais connus, en PHOSPHATES, immédiatement SOLUBLES.
IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES
PETER LAWSON et FILS contractants.
Consignataires généraux pour la France, l'Espagne, l'Italie et la Suisse.
GALLET-LEFEBVRE et C^e, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre.

VENTE, SUR POIDS NETS, EN BARILS CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ AUX ANALYSES PUBLIÉES
30 fr. les 100 k. au-dessus de 30,000 k. — 31 fr. au-dessus de 15,000 k.
33 fr. les 100 k. au-dessus de 15,000 k.
franco sur char aux dépôts du Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux, Marseille, Rochefort et Sables-d'Olonne, payable comptant, sans escompte, avant expédition.
DEPOTS DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département de la Loire, chez MM. MASSON-CHARONNIER, à Roanne; SARDIN-VALLANSANT, à Montbrison; DÉGOLANGE-PERRIER, à Saint-Etienne. L. B. 14-14

Compagnie Coloniale
ÉTABLISSEMENT MODÈLE
pour la fabrication spéciale
DES
CHOCOLATS
DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.
ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132
Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

RHUMS & CAFÉS
De la MARTINIQUE
M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature: HOUBAILLE.
On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.

MALADIES DE POITRINE
Guéries à l'aide de l'IODOMÈTRE du D^r CHARTROULE
APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, BREVETÉ S. G. D. G.
La science vient de s'enrichir d'une découverte qui fera bénir par tout un monde de désespérés le nom de son inventeur.
La phthisie pulmonaire, ce redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale, se voit enfin arrêtée dans sa marche fatale par la médication héroïque si heureusement innovée par le M. le D^r Chartroule.
Cette magnifique conquête médicale consiste dans l'emploi de l'iode administré en inhalations; d'innombrables essais cliniques dans les hôpitaux civils et militaires de Paris, de nombreux et irrécusables exemples de guérisons lui ont valu l'approbation et les suffrages des deux plus célèbres Sociétés médicales de l'Europe, l'Académie Impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Bruxelles. Ces inhalations de vapeur d'iode s'opèrent au moyen d'un très-simple et très-ingénieux appareil qui porphyrise le puissant métalloïde, dont les molécules portées par l'air inspiré, pénètrent au sein des poumons, et parviennent jusqu'aux dernières vésicules pulmonaires; le mal est ainsi dirigé comme pourrait l'être un mal externe.
L'appareil Iodomètre du D^r Chartroule, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traité sur la phthisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.
Nota. On n'expédie que contre un bon de poste au nom du directeur de la Pharmacie rationnelle, savoir: 50 fr. pour demande de l'appareil, — 7 fr. pour le Traité, — et 3 fr. pour chaque flacon de cigarettes. — Prix du sirop: grand flacon 15 fr.; demi-flacon, 2 fr.

PRIME offerte gratis aux abonnés: Deux nouvelles Aquarelles d'après Delacroix et Gabe.
Ces deux jolis sujets formant pendants seront remis en faisant l'abonnement
CINQUIÈME ANNÉE
LE MIROIR PARISIEN
PARIS: UN AN, 10 f.
JOURNAL DES DAMES ET DES DEMOISELLES
CINQUIÈME ANNÉE.
DÉPARTEMENTS, 12 f.
Ce charmant journal est imprimé sur très-beau papier format grand in-8 Jésus; il paraît le premier de chaque mois; sa rédaction est des plus variées et sa direction morale. Il contient dans chaque numéro mensuel un choix de littérature, poésies, article de modes, chronique parisienne, revue des théâtres, etc., etc.; il donne dans ses numéros un grand nombre de gravures de modes colorées, dessins de broderies, patrons, cols et manchettes dessinés sur étoffe, tapisseries, crochet, filet, confections, lingerie, belles gravures, jolis travaux de dames; choix de musique, quadrilles, polkas, polkas-mazurkas, valse, romances, etc., enfin tout ce qui peut plaire, intéresser, amuser, instruire et charmer ses lectrices.
Les abonnements se font pour un an, à dater du 1^{er} octobre, du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet de l'année courante, payables en un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger. (Pour recevoir franco par la poste la prime, envoyer 1 franc en plus). On s'abonne au Miroir Parisien, dans nos bureaux (sans augmentation de prix).

ORFÈVRE CHRISTOFLE
MANUFACTURES: A PARIS, rue de Bondy, 50; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADEN).
qui se fait journellement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les inscriptions ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants, dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.
Notre représentant est **M. DEFFORGE fils**.
L. B. 16-13

PHOTOGRAPHIE CAZOT
Lyon, 6, place des Terreaux, 6, Lyon
Nous recommandons spécialement à nos lecteurs cet Etablissement de premier ordre.
DUM. 6-1

LE CHOCOLAT-MENIER
se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle, quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison Menier.
1^{re} — Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux mêmes de production, y cultivent ou choisissent les meilleures espèces.
2^{de} — Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
3^{de} — Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle: l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.
On peut donc faire ce raisonnement: si elle cultive ou récolte elle-même, si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si enfin elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché les qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.
A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses Chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.
L. B.

Chez M. MICHAUD, rue de la Paroisse
A ROANNE
DÉPOT SPÉCIAL DES
ÉLIXIRS, BOULES D'ACIER & LIQUEURS VÉRITABLES
De la GRANDE-CHARTREUSE
LIQUEURS TRAPPISTINE
Et de la Côte-Saint-André (Isère).
VIEUX COGNAC
ET RHUM SUPÉRIEUR
SPÉCIALITÉ DE CAFÉ
THÉ, CHOCOLAT & TAPIOCA du BRÉSIL

PLUS DE CHEVEUX BLANCS
MELANOGENE
De **DICQUEMARE AINÉ, de ROEN.**
Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.
Prix: 6, 12 et 25 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.
A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse